



CONSEIL D'ÉCOLE DU jeudi 07 JUIN 2018

Les participants : cf. fiche d'émarginement.

A 16h35, M. Teissonnière, directeur de l'école et président du Conseil d'Ecole ouvre la séance. Le secrétariat est assuré par Mme Rue.

Certaines questions diverses proposées par les Associations des parents seront abordées au fur et à mesure de la discussion. Celles qui restent seront examinées en fin de réunion.

L'ordre du jour a été établi après synthèse des propositions des parents d'élèves élus des associations APE et UPEL et des membres de l'équipe pédagogique.

La présentation Power-Point est jointe à ce compte rendu.

Le Directeur propose en introduction le visionnage d'un court métrage réalisé par le CE2 de Mme Montegut.

1. Bilan de l'année scolaire

- Les sorties : 98 classes sont sorties cette année ; la part de l'établissement dans le financement s'élève à 6512€, celle des parents à 2287€. Une attention particulière a été portée à leur intégration aux parcours de l'élève et aux liens avec les programmes. Une sortie doit avoir une plus-value pédagogique.

- 13 classes transplantées. Toutes les classes de CP et de CM2 ont été concernées par un séjour scolaire + 1 CM1 et 2 CE1.

- 3 évènements ont permis de réunir élèves, parents et enseignants : le Marché de Noël, le Carnaval, la Fête de fin d'année.

- Les actions et projets : présentation du tableau actualisé les projets reconduits/les projets et actions de l'année

L'importance de l'éducation au numérique, aux dangers d'Internet, de l'accompagnement indispensable fait l'objet d'un échange.

Une représentante de l'APE pose une question sur la sureté des boites mails avec domaine [nom.prenom enfant@lycee-chateaubriand.eu] puisque cela implique de créer un compte google qui donne accès à plusieurs plateformes (drive, Google+, ...). Le Directeur répond que sur le domaine de l'école il est possible de faire des contrôles.

Les parents d'élèves rejoignent le directeur sur l'importance de l'éducation au numérique et souhaitent que des actions dans ce sens continuent.

Cette année ont été définis en conseils de cycle (cf. annexe 2) :

Le parcours santé et le parcours EPS de nos élèves. L'action prévention du tabagisme (avec les coffrets fournis par l'UPEL et donnés par l'Université de Turin) sera reconduite comme indiquée dans le Parcours. Cette action a lieu en CM2 et devrait continuer l'année prochaine.

Le dispositif « devoirs à la maison » qui constitue un cadre pour les enseignants et les parents. Une version simplifiée sera communiquée à tous les parents de l'école élémentaire à la rentrée.



Une représentante de l'APE souligne l'intérêt d'un tel cadre qui devrait servir à la fois aux parents et aux enseignants. Le Directeur souligne une durée maximale moyenne de 20 à 30 minutes en moyenne de devoirs hors temps scolaire. Ce dispositif a été validé en conseils de cycle 2 et 3.

- CM2/6^{ème} : présentation de la 6^{ème} aux élèves de CM2 par M. Peyrefitte les 13 et 14 juin.

- Suivi Elèves à Besoins Educatifs Particuliers : 42 équipes éducatives durant l'année ; 16 Plans d'Accompagnement Personnalisés ; 4 Auxiliaires de Vie Scolaire
23 Programmes Personnalisés de Réussite Educative

Christian Montegut a effectué 35 observations en classe. Il répond à une question d'une représentante de l'APE sur la procédure de « déclenchement » du suivi d'un élève, précisant que c'est l'enseignant de la classe qui est à l'origine du signalement. Il rappelle également que ce dispositif fonctionne depuis 2 ans.

Mme Coester participe aux dernières EE des élèves de CM2 pour préparer leur passage en 6ème.

Les parents reçus par Monsieur l'Inspecteur lors de sa mission ont mentionné leur satisfaction quant à la gestion des élèves à besoins éducatifs particuliers et le suivi des élèves en difficulté. Une représentante de l'UPEL approuve et remercie l'équipe éducative pour son travail.

Une représentante de l'APE évoque également le cas où les familles ne sont pas collaboratives. Le Directeur rappelle que les limites de la scolarisation interviennent quand l'élève se met en danger ou met en danger le groupe.

Le Directeur informe les parents que, dans le cadre de cette mission de suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers, M. Montegut sera totalement déchargé de classe l'an prochain. Il pourra, notamment, intervenir plus dans les classes et assurer le suivi au collège.

M. Blaque intervient pour préciser que si tous les enseignants avaient une classe, cela réduirait les effectifs des autres classes. Certains parents comprenant que les élèves de M. Montegut seraient répartis dans les autres classes, le Directeur précise que la structure à 30 classes ne change pas. Il y aura encore 30 classes l'an prochain, malgré une baisse probable des effectifs en primaire.

Il présente les classes et les enseignants de l'an prochain (cf.ci-dessous)

- Le Directeur revient sur l'absentéisme des élèves qu'il juge excessif. Il rappelle que cela pénalise les élèves et gêne le bon fonctionnement des classes.

Monsieur l'Inspecteur a également noté des taux d'absentéisme très élevés dans notre établissement. « Les départs anticipés ou les retours tardifs de vacances doivent faire l'objet d'un rappel systématique à la réglementation relative à l'obligation scolaire. On rappellera pour information que les vacances dans les lycées français présentent près de 16 semaines de vacances réparties sur l'année, ce qui offre bien plus d'occasions de répondre aux loisirs familiaux que ne le prévoit le calendrier national. »

Une représentante de l'UPEL rappelle que les 2 Associations avaient fortement demandé 5 jours de vacances en février (comme à Milan et Turin) et de 10 jours en octobre/novembre, qui permettrait de réduire ces absences. Le directeur rappelle les arguments donnés au dernier conseil d'école par les enseignants et le fait que le calendrier ait été validé en conseil d'école (par les enseignants et la



direction, les parents n'y étant pas favorables), en conseil d'établissement, validé par l'Inspecteur puis par l'AEFE.

Mme Fiorini précise que certains élèves cumulent jusqu'à 22h d'italien en moins du fait de leurs absences.

Les 2 Associations de parents rejoignent le directeur sur ce point.

- Le Directeur signale le fait que les 360 journées d'absence (stage, service, maladie, convenances personnelles) des personnels du primaire ont toutes été remplacées.

2. Modification du règlement intérieur de l'école :

- cf. annexe 1 ci-jointe : **adoptée**

Une représentante de l'APE revient sur les horaires présentés lors du conseil d'école précédent. Elle émet une réserve sur une question de logistique importante quant aux conséquences de l'horaire du vendredi sur le ramassage scolaire. Les élèves du primaire sortiront à 14h30 le vendredi alors que les collégiens sortiront une heure plus tard. Organiser 2 services à une heure de différence est logistiquement impossible. Elle demande donc que l'école remette en place un service de surveillance pour les écoliers pendant ce temps, comme c'était le cas il y a 2 ans afin de permettre à tous de bénéficier, à la même heure, du ramassage scolaire. L'établissement prend note de cette demande.

- Une modification supplémentaire :

Aide personnalisée : les enseignants peuvent proposer une aide individualisée aux élèves ~~aux besoins particuliers~~, en dehors du temps scolaire, par le biais d'APC : **adoptée**

3. Perspectives 2018/2019

Le Directeur rappelle les modalités de **répartition des élèves** (c'était également une question diverse de l'APE) : conformément aux textes en vigueur en France, c'est le directeur, après avis du conseil des maîtres, qui répartit les élèves en classes.

En pratique les enseignants de chaque niveau se réunissent et préparent des groupes équilibrés (niveau scolaire, comportement, sexe, nationalité). Les enseignants du niveau supérieur tirent au sort un groupe. Enfin Le Directeur valide l'affectation des élèves.

Fournitures et manuels demandés sont sur le site Internet. Une représentante de l'UPEL rappelle qu'il est possible d'acheter certains livres en version numérique, mais que seulement l'école peut le faire. Personne ne veut éviter d'acheter les livres mais cela pourrait être utile. Le Directeur prend note de cette remarque et l'étudiera.

Organisation de la rentrée : cf. présentation PP jointe, mise en ligne à venir.



Le nouveau Casone : suite à la visite du chantier des parents élus et des enseignants, le directeur présente un diaporama récapitulatif préparé par Nicols Raisin.

Structure : localisation des classes à la rentrée prochaine. Cf. présentation PP jointe
A la rentrée il y aura 1 ASEM pour chaque classe de maternelle à temps plein.

Une représentante de l'APE rappelle l'importance des effectifs pour les parents.

Projets et actions envisagées : cf. présentation PP

L'UPEL revient sur l'importance que chaque niveau participe, dans la mesure du possible, au même projet pédagogique, afin d'éviter les disparités entre élèves d'un même niveau. Le Directeur en convient et souligne que plusieurs projets sportifs (rugby, danse, natation ... cf. parcours santé et EPS) ainsi que des classes transplantées concerneront toutes les classes d'un même niveau.

Avis demandé au Conseil d'Ecole pour les projets :

- MS à Naples : **accord**
- Isola Polvese 3 classes de CM2, 1^{ère} période pour un coût maximum/élève de 370€. **accord**
- Ile d'Elbe, classe de voile pour 1 CM2, 3^{ème} période pour un coût maximum/élève de 500€ **accord**
Les parents notent cette différence de prix entre les projets d'un même niveau de classe, certes compréhensible au regard de la liberté pédagogique des enseignants et demandent qu'un effort soit fait pour contenir leur coût.
- Villetta Barea (Abruzzes) 5 classes de CP, 3^{ème} période pour un coût maximum/élève de 260€ **accord**

Le Directeur est satisfait du nombre plus élevé de dossiers déposés à la Caisse de Solidarité pour l'aide au financement des voyages.

4. Questions diverses

UPEL :

- *Appels d'offres à envisager pour la prochaine rentrée : transport scolaire, fournitures scolaires, contrats d'assurance de l'établissement*

Mme Dezetter répond :

Le lycée respecte bien évidemment la réglementation sur la commande publique. Etant un EGD, au regard de la réglementation française, l'AEFE demande au lycée de respecter les règles de la commande publique et donc d'appliquer les directives européennes.

Par conséquent, le lycée lance les appels d'offre en tenant compte de 2 critères cumulatifs :

Le montant du marché à lancer : le lycée traite prioritairement les marchés dont le montant prévisionnel est particulièrement élevé, donc tous les marchés soumis à une procédure européenne.

Le plan de charge ne prévoit pas dans l'immédiat les marchés de transport.

Les fournitures scolaires ont été commandées cette année via une centrale d'achat. Une représentante de l'APE demande que le papier recyclé soit utilisé le plus possible à l'avenir. Une représentante de l'UPEL demande que les prix des fournitures payées par les familles soit, à titre indicatif, reporté sur les factures.

Pour ce qui est du transport pris en charge par le lycée (liaisons intersites et transports vers les



installations sportives), ce marché sera traité ultérieurement. Le lycée n'est pas en charge du ramassage scolaire.

Pour les assurances, un marché sera prochainement lancé comme déjà indiqué par le proviseur.

- *Proposition d'organisation d'une fête à la rentrée (septembre) pour marquer le début de l'année pour tous et pour favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants avec une possibilité d'une nouvelle prise de commande de T-shirts et Sweat-shirts personnalisés : adoptée. La date du 14 septembre est retenue.*
- *Proposition de projeter le film-documentaire "Demain" (DVD remis par UPEL au Collège et Lycée début 2017) dans les classes qui le souhaiteraient durant les journées qui suivent la fête de l'école : mis à la disposition des enseignants sur Chateauthèque*

APE :

- *en complément du point prévu sur la structure pédagogique, est-il possible de connaître la procédure de composition des classes ?* question traitée précédemment

- *Y a-t-il des familles en liste d'attente, avec quels critères de priorité et sur quels niveaux ?* : 21 enfants en PS, 7 en CP, 1 en CE1, 5 en CM1, 1 en CM2. Les critères sont publiés sur le site Internet. Les possibilités d'accueil très restreintes en 2nd degré conduisent certaines familles à chercher d'autres solutions de scolarisation.

L'APE rappelle l'importance pour elle de limiter toujours les effectifs des classes et, tout en étant soucieuse de contenir les frais de scolarité, de se fixer toujours comme objectif 25-26 élèves et remarque que les classes de CM1 seront certes grandes mais aussi avec plus d'élèves que 25.

Le Directeur prend en compte cette demande, qui est commune avec les enseignants. Il précise que 25-26 sont les seuils de Réseau d'Education Prioritaire en France, que les entrées sur les 5 classes de CP sont limitées afin de ne pas arriver ensuite, pour les niveaux successifs, avec des effectifs trop nombreux, que la moyenne prévue à ce jour serait de 24,4 élèves/classe.

Bilan cantine

- *nouveaux appels d'offre restauration (tous sites), garanties alimentaires et qualité.*
- *application du droit italien : droit au panier, position du miur, contrat avec les parents ;*
- *fonctionnement commission cantine.*

Mme Dezetter apporte les réponses :

Bilan cantine :

Les procédures sont écrites et fixent les obligations tant sur la qualité que sur l'hygiène. Il est du ressort du prestataire de respecter la réglementation locale. Le lycée a la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché.

Une représentante de l'APE se soucie en particulier des exigences de qualité et de sécurité alimentaire, puisque le siège social du prestataire retenu est à Naples. Elle rappelle que dans le précédent marché de Naples il était prévu que les produits ne puissent être issus de la Terre de Feu. Dans le marché du lycée à peine adopté cette exigence n'y figure pas, elle demande que celle-ci soit garantie. Mme Dezetter répond que le lycée s'est prémuni sur cette question. Elle assure qu'aucun produit ne proviendra de cette zone.

Une représentante de l'APE demande -n'ayant pas vu les documents de l'appel d'offre et comme elle avait demandé lors de la phase de dégustation (et ce qui avait été accepté en présence du représentant de l'AEFE) - que l'école fournisse, lors de la prochaine commission cantine une liste et/ou un tableau



reprenant toutes les caractéristiques techniques (en terme de garanties et qualité alimentaires) supplémentaires proposées par la Société qui a gagné le marché et qui s'ajoutent à celles contenues dans l'appel d'offre. Ceci afin d'avoir un cadre complet en la matière.

Une précision est apportée : 2 personnels de l'établissement ont été formés aux règles HACCP pour pouvoir effectuer les contrôles d'hygiène et de traçabilité des produits utilisés par le prestataire.

Application du droit italien :

- Droit au panier : le lycée est un établissement privé. La réglementation ainsi que les actions en cours auprès de la Cour de Cassation ne concerne que les établissements publics. Par conséquent le règlement intérieur s'applique. Il prévoit que la restauration scolaire est obligatoire de la PS à la 4^{ème}.

Les PAI ne sont valables qu'un an, ils doivent obligatoirement être réévalués chaque année.

Une représentante de l'APE déplore que l'école invoque le droit italien ou français quand cela lui convient et que si le droit italien s'applique et que celui-ci garantit des droits aux élèves et aux parents sur son territoire, l'école devra les respecter. Elle trouve cela d'autant plus dommage que l'école est en relation avec l'ASL pour l'organisation de la cantine et que le MIUR a invité les écoles et les ASL à mettre en place le droit au panier (pasto domestico). C'est la raison pour laquelle l'APE demandait dans l'appel d'offre que soit précisé plus spécifiquement que le droit italien s'appliquait.

- Fonctionnement de la commission menus :

Une représentante de l'APE demande qu'un temps (de 10 minutes) soit organisé pendant les commissions cantine, sans la société, afin de faire un bilan sur chaque période, puis de continuer avec la société, comme d'habitude. L'Upel s'associe à cette demande.

Mme Dezetter répond qu'un projet de RI de la commission qui sera d'abord transmis aux membres de la commission pour échange et analyse. Il sera ensuite présenté au Conseil d'Etablissement pour information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45 (2h10 de débat)

M. Teissonnière remercie tous les participants et invite à partager un moment convivial.

Le Président
R. TEISSONNIERE

La secrétaire de séance
S. RUE